



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE SORE
40430 SORE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 juin 2017

Lieu : Salle du Conseil Municipal – Mairie de Sore

Date de la convocation : 7 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 12

Nature de l'acte : 3.6

L'an deux mil dix-sept, le douze juin à dix-neuf heures le conseil municipal de la commune de SORE, dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent GELLEY, Maire de SORE.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : BARTHE - BEAUTEMPS - BEDIN - DAGUENET - FRANCISCO - LAULAN - LESCOUTE - MARGNES - RODES - SAUBOUA

Etaient absents excusés : Madame DUPOUY Monique – Monsieur LORMAND Thierry – Madame JAILLET Manon

Madame DUPOUY Monique a donné procuration à Madame LAULAN

Etait absente : Madame RAMBERT Emilie

Objet : projets centrales photovoltaïques au sol

Monsieur le Maire informe l'assemblée que La Compagnie du Soleil 53 et la Compagnie du Soleil 54 filiales de La Compagnie du Vent développent un troisième et un quatrième projet de centrale solaire photovoltaïque au sol au communal de l'est, partie Ouest dénommé « Communal Ouest 3 » et « Communal Ouest4 » ayant déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal le 19 décembre 2016. Ces projets sont inclus dans la zone AUIe dans le PLU. Ces projets font l'objet de promesses de bail emphytéotiques signées avec La Compagnie du Soleil 53 et la Compagnie du Soleil 54 pour une durée de 40 ans moyennant un loyer annuel de 3 000 € par hectare de surfaces clôturées et 500 € par hectare de surfaces à maintenir défrichées autour de la centrale. Ces projets doivent faire l'objet de demandes de permis de construire et de demandes d'autorisation de défricher.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE

* de confirmer son avis favorable à l'implantation sur sa commune des projets de centrale photovoltaïques au sol « Communal Ouest 3 » et « Communal Ouest 4 ».

* d'approuver la demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles forestières communales ci-dessous



- AUTORISE La Compagnie du Soleil 53 et la Compagnie du Soleil 54 à déposer des dossiers de demande de permis de construire et des dossiers de demande d'autorisation de défricher pour chacun des projets respectivement sur les parcelles cadastrées section AR n°47, 73, 75, 147 pour 19,92 ha et sur les parcelles cadastrées section AR n°47, 73, 74, 75 pour 7,08 ha de la commune de Sore et dont la commune de Sore est actuellement propriétaire.
- AUTORISE la réalisation de l'ensemble des études y afférentes nécessaires à l'implantation desdits projets, sur tout ou partie des parcelles citées plus haut.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous avant-contrats, sous seing privé ou authentiques, sous conditions suspensives ou assortis d'un droit d'option, et toutes autorisations et tous documents nécessaires à la réalisation de ces projets.

Extrait certifié conforme
SORE, le 13 juin 2017
Le Maire,
Vincent GELLEY

